

Légende

1. Limites

-  limite du site patrimonial remarquable
-  limite de secteur

2. Immeubles bâtis ou non bâtis classés ou inscrits au titre des monuments historiques et soumis à la législation relative aux monuments historiques

-  Immeuble bâti ou non bâti classé ou inscrit au titre des monuments historiques

3. Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

Typologie architecturale

-  H : Hôtels particuliers et leur dépendance
-  R : Edifices religieux ou anciens édifices religieux
-  I : Edifices institutionnels
-  C : Immeubles collectifs historiques ou maisons coeur de ville
-  V : Immeubles XIXe siècle, hôtels particuliers ou immeubles de rapport
-  Vh : Immeubles XIXe siècle, villas hors les murs et leur dépendance
-  Mf : Maisons de faubourgs
-  F : Anciennes fabriques
-  A : Anciens bâtis agricoles (mas, remises, maisons de village...)
-  Mur de soutènement, mur de clôture
-  Rempart
-  Rempart supposé
-  Eléments extérieurs particuliers (portail, clôture, décor...)

